

**SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES**

**COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2022**

**DE 10 H00 à 12 H 00**



**Délibération N° 2022 - 19**

**Objet : Adoption du Compte Administratif 2021**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck DHERSIN, le 27 Juin 2022,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2021 voté le 11 Février 2021,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la note synthétique présentée en annexe,

**DECIDE**

D'adopter le compte administratif pour l'année 2021, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 3 034 792.65 € et un excédent global cumulé en investissement de 2 620 920.10 €

Le résultat annuel de l'exercice 2021 présente un excédent en fonctionnement de 645 907.40 € et un déficit en investissement de 868 624.79 €

Le Président,

Franck DHERSIN

### NOTE SYNTHETIQUE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (Article 107 de la loi Notre du 07/08/2015).

L'exercice 2021 porte les traces des confinements successifs de 2020 et 2021, notamment dans les dépenses de développement, ralenties de ce fait.

Le Compte Administratif 2021 présente un exercice qui reste axé sur l'investissement, avec les dernières fonctionnalités livrées de la Centrale, mais cependant modéré voire stable dans les dépenses de fonctionnement. Ceci illustre, d'une part, le contexte des 2 confinements imposés en 2021 qui ont freiné l'avancée des projets, et d'autre part le transfert grandissant de compétences de l'industriel Conduent au Gestionnaire Passpass qui exploite la plateforme, soit le prestataire Ticks, payé sur un exercice complet pour la 1<sup>ère</sup> fois.

#### **1. Section de fonctionnement**

*La section de fonctionnement présente un solde de +645 907.40€, constitué d'un montant total de dépense de 2 368 690.57€ et d'un montant total de recettes de 3 014 597.97€. La reprise du résultat reporté de 2020, soit 2 388 885.25€ aboutit à un résultat de 3 034 792.25€ à reporter sur 2022.*

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses liées au fonctionnement général du Syndicat augmentent légèrement au regard de 2020, avec 2 368 690,57 € de dépenses totales de fonctionnement dont 1 688 919.36€ au titre des dépenses réelles. (Pour mémoire l'exercice 2020 comportait 2 054 289.35€ de dépenses de fonctionnement dont 1 632 661.01€ de dépenses réelles). Cette légère augmentation au titre des dépenses réelles dans un contexte de ralentissement des politiques de développement s'explique notamment par une année pleine d'exploitation par le gestionnaire Passpass (198 700€) dont la prestation démarrée en mai 2020 ne couvrait de ce fait que 2 trimestres sur l'exercice précédent.

Les dépenses relatives au covoiturage ont quant à elles été freinées par les confinements interdisant le covoiturage, (75 139.95€ soit - 48 070€) tandis que les dépenses des AMO ont légèrement augmenté, (+28 200€) notamment par la réalisation de la feuille de route du Syndicat, qui a mobilisé cadres de direction et élus durant les 8 mois de cet exercice.

Enfin, la convention de location du local de la PFR à Armentières a eu pour conséquence le paiement de 5 loyers et charges annuels, soit 146 700€ (114 151,59€ versés à la Région pour la location du local et 32 548.96€ versés au lycée au titre des charges) qui apparaissent en compte 62878.

Le chapitre 012 relatif à la masse salariale suit une décroissance (616 196.35€ en 2021 contre 679 089.65€ en 2020), ceci s'expliquant par 2 départs non remplacés à ce jour. A cette somme s'ajoute le remboursement des personnels mis à disposition soit 115 595.59€ inclus dans le total du compte 62878.

Les dépenses bancaires liées aux remboursements d'intérêt sont récurrentes mais en légère baisse du fait de l'avancée dans les annuités d'emprunt (57 384.69€ en 2021 contre 62 142.78€ en 2020).

Pour mémoire, l'état de la dette est constitué de 2 emprunts, le 1<sup>er</sup> souscrit en 2016 pour un montant de 3 880 000€ et le second souscrit en 2018 pour un montant de 2 500 824€ soit un total de 6 380 824€ sur une durée de 15 ans. Au solde de l'exercice 2021, le capital restant dû est de 4 762 631.72€. L'annuité, fixe, est de 425 388.27€.

En ce qui concerne les amortissements ils sont en forte progression, corrélées à la montée en charge des dépenses d'investissement de l'exercice précédent (679 771.21€ en 2021 contre 421 628.34€ sur 2020).

Enfin, les gros postes de dépenses de fonctionnement de cet exercice 2021 sont sans surprise les dépenses d'AMO qui suivent les compétences principales du Syndicat. Soit par exemple l'accompagnement à l'interopérabilité Billettique et au suivi de l'industriel Conduent par le prestataire Setec (207 448.39€) ou l'AMO Mensia Conseil (17 880€), ainsi que le Gestionnaire Passpass en charge de l'administration du site passpass.fr pour 198 704.19€.

Les dépenses de communication de 50 987€ sont restées modiques au titre des 150 000€ prévus au BP2021 et s'expliquent par les 2 confinements de 2021.

### **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 3 014 597.97€ (2 252 048.23€ en 2020) sont issues majoritairement du Versement Transport Additionnel pour un montant de 1 798 709.95, ainsi que des contributions statutaires pour un montant de 758 661.79€ (747 809.72€ en 2020). La hausse de la recette fiscale du Versement Transport (1 340 507.25 en 2020) s'explique par la perception exceptionnelle d'un rappel de 334 032.86€ versé par la Mutuelle Sociale Agricole, aux titres de 5 exercices de 2017 à 2021.

A noter la perception également exceptionnelle de 128 792€ au titre de la garantie perte de recette mise en place par l'Etat pour pallier les pertes dues à la Covid19 ainsi que 21 760.70€ pour le versement usuel de la compensation de l'assujettissement du seuil de perception du VTA.

Les recettes réelles totalisent un montant de 2 755 135.52€ sur un total de 3 014 597.9723€. Le solde provient de l'amortissement des subventions reçues aux exercices précédents soit 259 462.45€.

## **2. Section d'investissement**

*La section d'investissement présente un solde de - 868 624.79€, constitué d'un total de dépense de 2 320 210.04€ et d'un total de recettes de 1 451 585.25€ La reprise du résultat d'investissement de 2020, soit 3 489 544.89€ aboutit à un résultat de 2 620 920.01€ à reporter sur 2022.*

### **Dépenses d'Investissement :**

Les dépenses d'investissement restent conséquentes, 2 060 747.59€ de dépenses réelles (3 913 960.89€ en 2020) dont 1 633 478.84€ pour la Centrale Passpass.

Pour la seconde année les subventions d'équipement continuent à être amorties en section de fonctionnement pour un résultat de 259 462.45€.

Les dépenses informatiques ont été très minorées cette année 2021 du fait du confinement notamment (1880.48€).

Enfin Le cumul des 2 prêts bancaires destinés à couvrir la totalité des dépenses liées à ce marché suit son cours, et l'annuité reste fixe pour un montant de 425 388.27€

## Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont pour la première fois dénuées de versement du Feder, dont la subvention en attente du solde a atteint 80% du versement en 2020, soit 3 496 103.36€ déjà perçus au regard du montant total de la subvention de 4 370 129.42€. Le solde sera versé à la livraison finale du projet et à la délivrance du certificat de parfait achèvement. Pour mémoire, le marché sera clôturé le 03 Mai 2023.

Les recettes d'investissement 2021 proviennent essentiellement du FCTVA (528 125.08€) qui suit les dépenses N-2, et de l'AFTIF (243 688.96€ en 2021) soit 782 383.12€ déjà perçus sur un total de 1 060 000€. Les amortissements reçus de la section de fonctionnement progressent à la cadence des dépenses auxquelles ils sont rattachés et répartis pour la plupart sur une durée de 15 ans comme le prévoit le rattachement des dépenses de la Centrale, majoritaires sur ces provisions. Ils se montent pour cet exercice 2021 à 679 771.21€.

En conclusion, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement sera affecté en section de fonctionnement afin de faire face aux dépenses de l'exercice 2022 et afin de constituer et présenter au vote de ce jour le Budget Supplémentaire, comme annoncé lors du vote du Budget primitif le 27 Mars 2022.

Le résultat de la section d'investissement sera affecté sur le Budget 2022, comme le présente la délibération liée à l'affectation du résultat soumise ce jour au vote.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD  
PAIERIE REGIONALE  
**HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES**

**NUMÉRO SIRET : 200023505-00015**

**POSTE COMPTABLE : 059080**

**Commune entre 500 et 3 500 hab.**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**Voté par nature**

**BUDGET PRINCIPAL**

**Année 2021**

## SOMMAIRE

PAGES		Jointes	Sans objet
	<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		
p. 2 / 2	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 3 / 3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 4 / 4	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 3 / 3	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 4 / 4	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 5 / 7	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 8 / 9	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 10 / 10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 11 / 11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - ANNEXES</b>		
	A Eléments du bilan		
p. 12 / 12	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 13 / 13	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 14 / 14	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 15 / 15	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 16 / 16	A2.5 Etat de la dette - Detail des opérations de couverture	X	
p. 17 / 17	A2.6 Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p. 18 / 18	A2.7 Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p. 19 / 19	A2.8 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 20 / 20	A2.9 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 21 / 21	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p. 22 / 22	A4 Etat des provisions	X	
p. 23 / 23	A5 Etalement des provisions	X	
p. 24 / 24	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 25 / 25	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.21 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
	A7.22 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
p. 26 / 26	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 27 / 27	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
p. 28 / 28	A10.1 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
	A10.2 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
p. 29 / 29	A10.3 Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 Etat des travaux en régie		X
	A12 Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subventions globale		X
	B Engagements hors bilan		
p. 30 / 30	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p. 31 / 31	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 32 / 32	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 33 / 33	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 34 / 34	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 35 / 35	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 36 / 36	B1.7 Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventionss	X	
p. 37 / 37	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 38 / 38	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	X	
p. 39 / 39	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
	C Autres éléments d'informations		
40 / 41	C1.1 Etat du personnel	X	
42 / 42	C1.2 Actions de formations des élus	X	

## SOMMAIRE

p. 43 / 43	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 44 / 44	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p. 45 / 45	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 46 / 46	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 47 / 47	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 48 / 48	C3.5 Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p. 49 / 49	C3.6 Identification des flux croisés	X	
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 50 / 50	D1 Décisions en matière de taux	X	
p. 51 / 51	D2 Signatures	X	

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : -----	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 355 836.81	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	2 201 483.84	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	1 871 417.75	0.00
5	En cours de la dette par habitant	5 104 659.19	0.00
6	Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE (1)**

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement;
- avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :(3)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

- (1) Rappeler les modalités au vote du budget
- (2) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.
- (3) rayer la mention inutile

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 368 690.57	G 3 014 597.97
	Section d'investissement	B 2 320 210.04	H 1 451 585.25
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 2 388 885.25 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 3 489 544.89 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		4 688 900.61 =A+B+C+D	10 344 613.36 =G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (I)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	=E+F	=K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 2 368 690.57	=G+I+K 5 403 483.22
	Section d'investissement	=B+D+F 2 320 210.04	=H+J+L 4 941 130.14
	TOTAL CUMULE	4 688 900.61 =A+B+C+D+E+F	10 344 613.36 =G+H+I+J+K+L

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	11 000.00	5 250.00			5 750.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 350 000.00	1 798 709.95			- 448 709.95
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	840 483.84	928 854.49			-88 370.65
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		5 560.68			-5 560.68
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 201 483.84</b>	<b>2 738 375.12</b>			<b>- 536 891.28</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 760.40	16 760.40			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (1)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 218 244.24</b>	<b>2 755 135.52</b>			<b>- 536 891.28</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	259 462.45	259 462.45			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>259 462.45</b>	<b>259 462.45</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>2 477 706.69</b>	<b>3 014 597.97</b>			<b>- 536 891.28</b>

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0.00				
---	-----	------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040=DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours (4)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	920 576.69	243 688.96		676 887.73
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	Subventions d'équipement versées				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>920 576.69</b>	<b>243 688.96</b>		<b>676 887.73</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	530 582.30	528 125.08		2 457.22
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (8)				
138	Subventions d'investissement				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE (6)				
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
024	Produits de cessions d'immobilisations				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>530 582.30</b>	<b>528 125.08</b>		<b>2 457.22</b>
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (7)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 451 158.99</b>	<b>771 814.04</b>		<b>679 344.95</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	425 338.27			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)	656 982.53	679 771.21		-22 788.68
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 082 320.80</b>	<b>679 771.21</b>		<b>-22 788.68</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 533 479.79</b>	<b>1 451 585.25</b>		<b>656 556.27</b>
	Pour information	(3)	0.00		
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

### 1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	962 321.02		962 321.02
012	Charges de personnel et frais assimilés	616 196.35		616 196.35
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	53 017.30		53 017.30
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar (4)			
66	CHARGES FINANCIÈRES	57 384.69		57 384.69
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		679 771.21	679 771.21
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>1 688 919.36</b>	<b>679 771.21</b>	<b>2 368 690.57</b>

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0.00
--	--	--	------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		259 462.45	259 462.45
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
	Total des Opérations d'équipement			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	1 880.48		1 880.48
22	IMMOBILISATIONS REÇUS EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	1 633 478.84		1 633 478.84
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
<b>Dépenses d'Investissement - Total</b>		<b>2 060 747.59</b>	<b>259 462.45</b>	<b>2 320 210.04</b>

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0.00
--	--	--	------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)	5 250.00		5 250.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 798 709.95		1 798 709.95
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	928 854.49		928 854.49
76	PRODUITS FINANCIERS	5 560.68		5 560.68
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	16 760.40	259 462.45	276 222.85
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>2 755 135.52</b>	<b>259 462.45</b>	<b>3 014 597.97</b>

Pour information  
R 002 Excédent de fonctionnement Reporté de N-1

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	528 125.08		528 125.08
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)	243 688.96		243 688.96
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)		679 771.21	679 771.21
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
<b>Recettes d'Investissement - Total</b>		<b>771 814.04</b>	<b>679 771.21</b>	<b>1 451 585.25</b>

Pour information  
R 001 Solde d'exécution positif Reporté de N-1

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>601</b>	<b>Achats stockés - Matières premières (et fourni</b>					
6011	Matières premières et fournitures autres que t					
6015	Terrains à aménager					
<b>602</b>	<b>Achats stockés - Autres approvisionnements</b>					
6021	Matières consommables					
60221	Combustibles et carburants					
60222	Produits d'entretien					
60224	Fournitures administratives					
60228	Autres fournitures consommables					
6023	Alimentation					
<b>6032</b>	<b>Variation des stocks des autres approvisionnement</b>					
<b>604</b>	<b>Achats d'études, prestations de services</b>					
6041	Achats d'études					
6042	Achats des prestations de services					
6045	Achats d'études, prestations de services (terr					
<b>605</b>	<b>Achat de matériel, équipements et travaux</b>					
<b>606</b>	<b>Achats non stockés de matières et fournitures</b>	8 000.00	3 077.41			4 922.59
60611	Eau et assainissement					
60612	Energie - Electricité	1 400.00	1 049.19			350.81
60618	Autres fournitures					
60623	Alimentation	1 300.00	687.06			612.94
60624	Produits de traitement					
60628	Autres fournitures non stockées					
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement					
60631	Fournitures d'entretien	500.00				500.00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500.00	320.67			2 179.33
6064	Fournitures administratives	2 300.00	1 020.49			1 279.51
6068	Autres matières et fournitures					
<b>607</b>	<b>Achats de marchandises</b>					
6078	Autres marchandises					
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	1 068 177.87	693 071.45			375 106.42
611	Contrats de prestations de services	988 308.34	586 135.26			402 173.08
6132	Locations immobilières	57 000.00	55 243.93			1 756.07
6135	Locations mobilières					
614	Charges locatives et de copropriété	8 000.00	39 748.96			-31 748.96
61522	Bâtiments					
61558	Autres biens mobiliers					
6156	Maintenance	3 000.00	3 064.75			-64.75
6161	Multirisques	3 869.53	3 855.30			14.23
617	Etudes et recherches					
6182	Documentation générale et technique	1 000.00	1 156.85			- 156.85
6184	Versements à des organismes de formation	4 000.00	2 040.00			1 960.00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000.00	1 826.40			1 173.60
6188	Autres frais divers					
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv					
<b>622</b>	<b>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</b>	46 000.00	1 440.00			44 560.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000.00				1 000.00
6226	Honoraires	40 000.00	1 440.00			38 560.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000.00				5 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>623</b>	<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	10 200.00	3 505.90			6 694.10
6231	Annonces et insertions	4 200.00	3 240.00			960.00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000.00	265.90			4 734.10
6236	Catalogues et imprimés	1 000.00				1 000.00
6237	Publications					
6238	Divers					
<b>625</b>	<b>Déplacements, missions et réceptions</b>	4 000.00	1 324.64			2 675.36
6251	Voyages et déplacements	2 000.00	554.64			1 445.36
6256	Missions	2 000.00	770.00			1 230.00
<b>626</b>	<b>Frais postaux et frais de télécommunications</b>	20 000.00	15 593.04			4 406.96
6261	Frais d'affranchissement	1 000.00				1 000.00
6262	Frais de télécommunications	19 000.00	15 593.04			3 406.96
<b>627</b>	<b>Services bancaires et assimilés</b>	1 000.00	40.40			959.60
<b>628</b>	<b>Divers</b>	337 656.46	244 268.18			93 388.28
6281	Concours divers (cotisations...)	19 284.00	13 120.00			6 164.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000.00	1 400.69			4 599.31
6284	Redevances pour services rendus					
62871	A la collectivité de rattachement					
62878	A d'autres organismes	312 372.46	229 747.49			82 624.97
<b>635</b>	<b>Autres impôts, taxes et versements assimilés (</b>					
63512	Taxes foncières					
63513	Autres impôts locaux					
<b>621</b>	<b>Personnel extérieur au service</b>					
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta					
6218	Autre personnel extérieur					
<b>633</b>	<b>Impôts, taxes et versements assimilés sur rémun</b>	5 000.00	4 446.00			554.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400.00	290.00			110.00
6336	Cotisations au centre national et aux centres	4 600.00	4 156.00			444.00
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	699 950.00	611 750.35			88 199.65
64111	Rémunération principale	282 950.00	153 328.42			129 621.58
64131	Rémunération	225 000.00	292 379.10			-67 379.10
6451	Cotisations à l'URSSAF.	95 000.00	94 939.00			61.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	65 000.00	44 000.72			20 999.28
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	14 000.00	11 761.00			2 239.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	400.00	343.86			56.14
6456	Versement au F.N.C du supplément familial					
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.					
6475	Médecine du travail, pharmacie	100.00	126.00			-26.00
6488	Autres charges	17 500.00	14 872.25			2 627.75
<b>739</b>	<b>Reversement et restitution sur impôts et taxes</b>					
73942	Reversements sur taxe de versement mobilité					
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	55 003.00	53 017.30			1 985.70
6532	Frais de mission des maires et conseillers	2 000.00				2 000.00
65735	Groupement collect. et collect. statut particu					
657358	Autres groupements					
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	53 000.00	53 000.00			
65888	Autres	3.00	17.30			-14.30
	<b>DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>	2 254 987.33	1 631 534.67			623 452.66



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES (b)</b>	57 384.69	57 384.69			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	57 384.69	57 384.69			
66112	Intérêts, rattachement des ICNE					
661131	Aux communes membres du GFP					
661138	A d'autres tiers					
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré					
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ					
6618	Intérêts des autres dettes					
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)</b>	5 000.00				5 000.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	5 000.00				5 000.00
6712	Amendes fiscales et pénales					
6745	Subventions aux personnes de droit privé					
678	Autres charges exceptionnelles					
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)</b>					
6811	Dotations aux amortissements des immobilisatio					
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>					
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	2 317 372.02	1 688 919.36			628 452.66
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	425 338.27				
<b>6811</b>	<b>Dotations aux amortissements des immobilisatio</b>	679 771.21	679 771.21			
<b>777</b>	<b>Quote-part des subventions d'investissement tr</b>					
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.</b>	1 105 109.48	679 771.21			
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 422 481.50</b>	<b>2 368 690.57</b>			<b>628 452.66</b>

<b>Pour Information</b>	
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(5) dont 675 et 676.

(6) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	11 000.00	5 250.00			5 750.00
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv					
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu					
64.	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	11 000.00	5 250.00			5 750.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel					
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale					
6479	Remboursement sur autres charges sociales	11 000.00	5 250.00			5 750.00
70	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV</b>					
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.					
70388	Autres redevances et recettes diverses					
70878	par d'autres redevables					
73	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	1 350 000.00	1 798 709.95			- 448 709.95
7318	Autres impôts locaux ou assimilés					
7342	Versement mobilité	1 350 000.00	1 798 709.95			- 448 709.95
74	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	840 483.84	928 854.49			-88 370.65
74718	Autres					
7472	Régions	350 000.00	350 000.00			
7473	Départements					
74758	Autres groupements	241 079.76	241 077.71			2.05
7478	Autres organismes	167 584.08	187 224.08			-19 640.00
748381	Compensation relév. seuil pers. assuj. mobilit	10 000.00	21 760.70			-11 760.70
7488	Autres attributions et participations	71 820.00	128 792.00			-56 972.00
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		5 560.68			-5 560.68
758	Produits divers de gestion courante					
7588	Autres produits divers de gestion courante		5 560.68			-5 560.68
	<b>RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = (70+73+74+75+013)	2 201 483.84	2 738 375.12			- 536 891.28
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	16 760.40	16 760.40			
7711	Dédits et pénalités perçus					
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant					
7788	Produits exceptionnels divers	16 760.40	16 760.40			
78	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>					
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation					
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	2 218 244.24	2 755 135.52			- 536 891.28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	259 462.45	259 462.45			
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr	259 462.45	259 462.45			
79.	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>					
796	Transferts de charges financières					
797	Transferts de charges exceptionnelles					

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	259 462.45	259 462.45			
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		2 477 706.69	3 014 597.97			- 536 891.28

Pour Information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(4) dont 776.

(5) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Comptes de stocks et encours</b>				
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	231 362.00	1 880.48		229 481.52
2135	Installations générales, agencements, aménagement				
21538	Autres réseaux				
2158	Autres installations, matériel et outillage te	171 362.00			171 362.00
21735	Installations générales, agencements, aménagement				
217533	Réseaux câblés				
2181	Installations générales, agencements et aménagement	5 000.00			5 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	50 000.00	1 880.48		48 119.52
2184	Mobilier	5 000.00			5 000.00
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	2 120 897.95	1 633 478.84		487 419.11
2313	Constructions				
2315	Installations, matériel et outillage technique	2 120 897.95	1 633 478.84		487 419.11
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 352 259.95</b>	<b>1 635 359.32</b>		<b>716 900.63</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>				
10222	F.C.T.V.A.				
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
1311	Etat et établissements nationaux				
1327	Budget communautaire et fonds structurels				
13911	Etat et établissements nationaux				
13917	Budgets communautaires et fonds structurels				
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	425 388.27	425 388.27		
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27		
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
275	Dépôts et cautionnements versés				
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>425 388.27</b>	<b>425 388.27</b>		
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (4)</b>	259 462.45	259 462.45		
13911	Etat et établissements nationaux	32 486.89	32 486.89		
13917	Budgets communautaires et fonds structurels	226 975.56	226 975.56		
<b>28</b>	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>				
28158	Autres				
28181	Installations générales, agencements et aménagement				
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>				
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>259 462.45</b>	<b>259 462.45</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>3 037 110.67</b>	<b>2 320 210.04</b>		<b>716 900.63</b>

Pour information

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Voir III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (4) CF Définition du chapitre d'opération d'ordre DI 040 = RF 042.  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) dont 192 ;  
 (7) CF Définition du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encaissements				
13	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	920 576.69	243 688.96		676 887.73
1311	Etat et établissements nationaux	356 367.69	243 688.96		112 678.73
1317	Budget communautaire et fonds structurels	564 209.00			564 209.00
1321	Etat et établissements nationaux				
1323	Départements				
1327	Budget communautaire et fonds structurels				
16	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>				
1641	Emprunts en euros				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	920 576.69	243 688.96		676 887.73
10	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>	530 582.30	528 125.08		2 457.22
10222	F.C.T.V.A.	530 582.30	528 125.08		2 457.22
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
	<b>Total des recettes financières</b>	530 582.30	528 125.08		2 457.22
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	1 451 158.99	771 814.04		679 344.95
021	Virement de la section de fonctionnement	425 338.27			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (3)	656 982.53	679 771.21		-22 788.68
2183	Matériel de bureau et matériel informatique				
2184	Mobilier				
28158	Autres		651 331.33		- 651 331.33
28181	Installations générales, agencements et aménagements	1 250.88	1 250.87		0.01
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	651 331.32	22 788.68		628 542.64
28184	Mobilier	4 400.33	4 400.33		
28283	Matériel de bureau et matériel informatique				
	<b>TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT</b>	656 982.53	679 771.21		-22 788.68
041	Opérations patrimoniales (5)				
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	1 082 320.80	679 771.21		-22 788.68
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	2 533 479.79	1 451 585.25		656 556.27

Pour information

R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (3) Cf Définition du chapitre d'opération d'ordre RI 040 = DF 042.  
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Cf Définition du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041.

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursement N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
<b>Total</b>		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/JINT/B/89/00071/C du 22/2/1988

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maître de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devises	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
64 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
SAJER - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANC	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000,00	F		0,950	0,950		A	C	N	A-1
MONS20633EUR/052137/001 - CENTRALE	LA BANQUE POSTALE	18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824,00	F		1,380	1,380		T	C	O	A-1
	<b>TOTAL</b>				<b>6 380 824,00</b>									
	<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>6 380 824,00</b>									

1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

4) Mentionner le ou les index (ex : Euribor 3 mois ...)

5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.

7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, F pour amortissement annuel progressif, P pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes au 31/12/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Conver- ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		I.C.N.E. de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0.00		2 845 333.32	9.00	F		0.950	258 666.67	29 488.00	20 365.57
MON520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0.00		1 917 298.40	11.50	F		1.380	166 721.60	27 896.09	2 278.39
TOTAL		0.00		4 762 631.72					425 388.27	57 384.09	22 643.96
TOTAL GENERAL		0.00		4 762 631.72					425 388.27	57 384.09	22 643.96

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.  
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"  
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB101507C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)  
 (13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année  
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.  
 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX A2.3**

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes tombées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
éant					0.00									
otal														

**TOTAL GENERAL**

1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

8) Montant, index ou formule

9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 681.I.1 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

**ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
Type de structure de l'emprunt	Nombre de Produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00				
	Montant en Euros	4 762 631,72				
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	0	0	0	0	
	% de l'encours					
	Montant en Euros					
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits					
	% de l'encours					
	Montant en Euros					
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	
	% de l'encours					
	Montant en Euros					
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	
	% de l'encours					
	Montant en Euros					
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	
	% de l'encours					
	Montant en Euros					
F - Autres types de structure	Nombre de Produits					0
	% de l'encours					
	Montant en Euros					

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DUBILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contratant	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (échange ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
			//					//	//	//		
			//	NEANT				//	//	//		
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV  
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert (1)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.  
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année.  
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT**

**A2.6**

**A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Années de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt Année (profil) (5)	Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		I.C.N.E. de l'exercice		
								Index (7)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	intérêts (13)	en capital				
<b>TOTAL</b>																	
<b>TOTAL GENERAL</b>																	

1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt après d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du compte 166 sont équilibrées.  
 2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.  
 3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.  
 4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.  
 5) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser.  
 6) Indiquer la périodicité des remboursements : A pour annuel, T pour trimestrielle, M pour mensuelle, S pour semestrielle, X autres.  
 7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage).  
 8) Indiquer le type d'index (ex : Emibor 3 mois...)  
 9) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.  
 10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.  
 11) Indiquer A pour autoamortissement, C pour capitalisation, I pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.  
 12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autoamortissement et de capitalisation.  
 13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel au 668.

IV - ANNUELS

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur ou chef de file	Durée résiduelle		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement (6)		ICNE de l'exercice	Annuité de l'exercice				
				Contrat initial	Contrat renégocié	FVC (3)	Taux initial	Taux actuair.	FVC (3)	Index (4)	Taux actuair.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)		Contrat initial	Contrat renégocié	capital restant du au 31/12/N	intérêts	capital
	/ /	/ /																	
	/ /	/ /																	
	/ /	/ /	NEANT																
	/ /	/ /																	
	/ /	/ /																	
<b>TOTAL GENERAL</b>																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date du vote du budget, pour l'exercice N.  
 (2) Taux à la date de renégociation.  
 (3) Indiquer : F : Fixe ; V : Variable ; C : Complexe (C'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)  
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
 (5) Nominal à la date de renégociation.  
 (6) Faire figurer 2 lettres : - pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.  
 - pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, S : Semestrielle, X : Autres.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.8</b>

**A2.8 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN  
AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
<b>TOTAL</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

**A2.9 - AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLE</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENT</b>	<b>A3</b>

### A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibérations du</b>
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 1 000.00	13/02/2017

<b>PROCEDURE AMORTISSEMENT</b>	<b>Biens ou catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
Linéaire	Divers	0
Linéaire	Bâtiments légers	0
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0
Linéaire	Matériels de transport	0
Linéaire	Infrastructure des voies	0
Linéaire	Machines et matériels divers	0

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS**

**A4**

**A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS**

nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		//				
		//				
		//				
		//				
		//				
TOTAL GENERAL						

Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

### A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalizations
	<b>Dépenses hors charges transférées (A)</b>	425 388.27	425 388.27
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27
	<b>Dépenses et transferts à déduire (B)</b>		
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		
10222	F.C.T.V.A.		
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		
	<b>Dépenses et transferts à déduire (B)</b>	259 462.45	259 462.45
<b>139</b>	<b>Subventions d'investissement à transférer au c</b>	259 462.45	259 462.45
13911	Etat et établissements nationaux	32 486.89	32 486.89
13917	Budgets communautaires et fonds structurels	226 975.56	226 975.56
	<b>Op. de l'exercice I</b>	<b>Restes à réaliser en dépenses au 31/12</b>	<b>Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)</b>
	<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>684 850.72</b>	<b>TOTAL II 684 850.72</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	<b>Ressources propres externes (a)</b>	530 582.30	528 125.08
<b>1022</b>	<b>Fonds d'investissement</b>	530 582.30	528 125.08
10222	F.C.T.V.A.	530 582.30	528 125.08
	<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>	1 082 320.80	679 771.21
<b>28</b>	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	656 982.53	679 771.21
28158	Autres		651 331.33
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88	1 250.87
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	651 331.32	22 788.68
28184	Mobilier	4 400.33	4 400.33
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
		425 338.27	
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres</b>	1 207 896.29		3 489 544.89		4 697 441.18

	Montant	
<b>Dépenses à recouvrir par des ressources propres</b>	II	684 850.72
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	4 697 441.18
<b>Solde</b>	V = IV-II (3)	4 012 590.46

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

## A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

### A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -				RECETTES 45.2			
DEPENSES 45.1				RECETTES			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N		Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

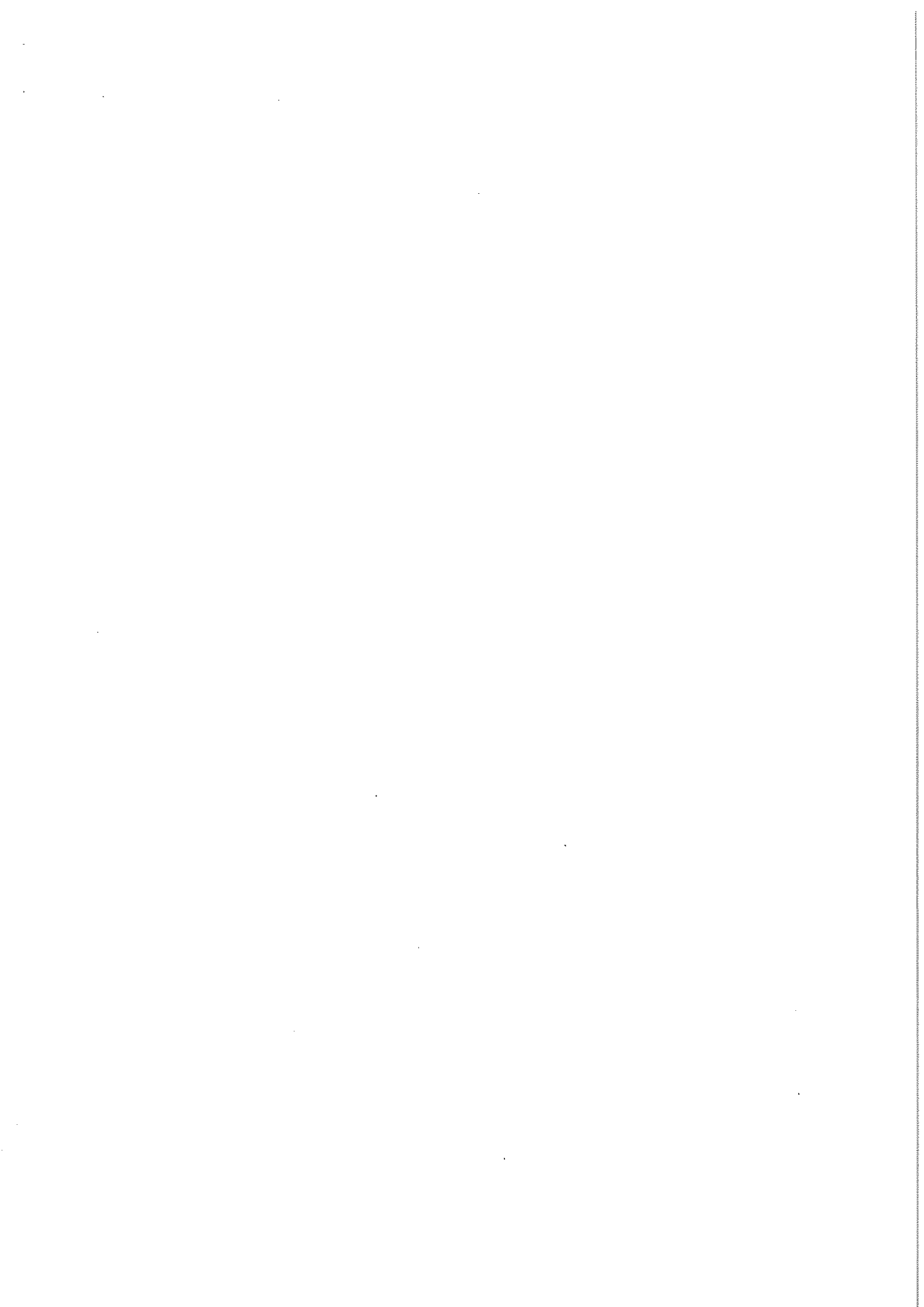
(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article R 2313-3 du CGCT)</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Date et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>ers</b>				
03/2021	CENTRALE PASS PASS	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0.00	0.00	





<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

### A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits de cessions d'immobilisations	0.00

Produits des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

**IV - ANNEXES**  
**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS**

**IV**

**B1.1**

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constatés sur l'année (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devise pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en (8) en capital en intérêts		
	Année	Profil							taux (3)	Index (4)	taux actuariel (5)	taux (5)	Index (4)			Niveau de taux	en (8)	en intérêts
			NEANT															
<b>TOTAL</b>																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour la fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser  
 2) Indiquer la périodicité des remboursements: A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre  
 3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)  
 4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...)  
 5) Taux annuel, tous frais compris  
 6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.  
 7) Catégorie d'emprunt lors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCEB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)  
 8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT</b>	<b>B1.2</b>

**31.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNTS**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 482 485.37
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 482 485.37
Recettes réelles de fonctionnement	II 2 755 135.52
<b>Total des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II 17.51</b>

Les opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT  
sont définies par l'article D. 1511-30 du CGCT

Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

### B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)	
	NEANT										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dettes en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dettes en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.6</b>

### B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
	NEANT					



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article  
L2313-1 du CGCT)**

Nom des Bénéficiaires	Montant du fond de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
	0.00	
	0.00	
	0.00	
	0.00	
	0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des GP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des GP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N		Restes à employer au 31/12/N	
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N		Restes à employer au 31/12/N	

**IV - ANNEXES**

**IV**

**Etat du personnel au 31 décembre (Année N)**

**C1.1**

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (4)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.  
 ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

# IV - ANNEXES

## Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

### C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Euros	Indice (6)	Fondement (4)	Nature (5)
0				0		
0				0		
0		NEANT		0		
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

- ADM: Administratif
- TECH: Technique
- URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
- S: Social
- MS: Médico-social
- MT: Médecin technique
- SP: Sportif
- CULT: Culturel
- ANIM: Animation
- PM: Police
- OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984, modifiée) :

- 3-a : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
- 3-2 : vacances temporaire d'un emploi
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil. Lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'étus
- A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A. Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont

titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATIONS</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14 du CGCT.

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES  
DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles  
L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CREEES</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	//		
	//		
	//		
	//		
	//		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES  
ETABLISSEMENTS CREES

C3.2

## C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

**IV - ANNEXES****IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES  
ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE****C3.4****C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**1 - BUDGET PRINCIPAL**

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)</b>	<b>Réalisations - mandats ou titres (1)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
RECETTES	6 023 024.68	1 451 585.25		4 571 439.43
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
RECETTES	4 866 591.94	3 014 597.97		1 851 993.97

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES  
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)</b>	<b>Réalisations - mandats ou titres (1)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES	6 023 024.68	1 451 585.25		4 571 439.43
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES	4 866 591.94	3 014 597.97		1 851 993.97
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	10 889 616.62	4 466 183.22		6 423 433.40

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES</b>	<b>C3.6</b>

**C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES**

**1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES**  
(cf. liste des opérations en annexe de la M14)

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)</b>	<b>Réalisations - Mandats ou Titres</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

**2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES**  
(après la neutralisation des flux réciproques)

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)</b>	<b>Réalisations - Mandats ou Titres</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupement à fiscalité propre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS</b>	<b>D1</b>

### D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connus à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comité syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

## D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés 

VOTES :

Contre  Abstentions  Pour 

Date de convocation :

Présenté par LE PRESIDENT,

A LILLE, le

LE PRESIDENT,

Délibéré par comite syndical réuni en session Ordinaire

A LILLE, le

Les membres du mite syndical,

  
**FRANCK DHERSIN**  
 PRESIDENT  
 SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en \_\_\_\_\_ préfecture, le  et de la publication le \_\_\_\_\_

A LILLE, le

  
**FRANCK DHERSIN**  
 PRESIDENT  
 SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES